Affiché le 26/02/2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2021

Le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :
Demande de subvention au Conseil Départemental – année 2021 – Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Travaux de mise en accessibilité des WC publics
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Maire rappelle qu'à partir de 18 heures, le déplacement pour assister en tant que public à la séance du Conseil Municipal n'est pas couvert par un des motifs dérogatoires de circulation prévus durant le couvre-feu instauré dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus / COVID-19.

1. Rectification d'une erreur matérielle : modification de la délibération n°06/2021- Concession pluriannuelle de pâturage en forêt communale de Claviers, relevant du régime forestier.

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération n° 06/2021 du 11/01/2021 relative à la concession pluriannuelle de pâturage en forêt communale de Claviers, relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de rectifier l'erreur matérielle comme suit :

Rectification

Le terme :

« Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et à signer avec Madame BOIS-BISOTTO, représentant le Groupement Pastoral de Meaulx, un acte de concession pluriannuelle de pâturage à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2026, moyennant une redevance annuelle de : 30,24 € pour une surface de ***26,06*** *ha […] »*

Sera remplacé par:

« Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et à signer avec Madame BOIS-BISOTTO, représentant le Groupement Pastoral de Meaulx, un acte de concession pluriannuelle de pâturage à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2026, moyennant une redevance annuelle de : 30,24 € pour une surface de ***28,06*** *ha […] »*

Délibération n°09/2021

2. Demande de subvention au Conseil Départemental – année 2021 – travaux de goudronnage des voies communales.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux suivants : travaux de goudronnage des voies communales.

Réfection Chemin des Canéoux / Devis Entreprise Robert Strambio :	18 399,50 € HT / 22 079,40 € TTC
Réfection Chemin de Sainte-Hélène / Devis Entreprise Robert Strambio :	14 270,90 € HT / 17 125,08 € TTC
Réfection Rue des Remparts / Devis Entreprise Robert Strambio:	20 425,98 € HT / 24 511,18 € TTC
Réfection Place des Aires / Devis Entreprise Robert Strambio:	3 750,00 € HT / 4 500,00 € TTC

Ce qui porte le montant total estimé des travaux à 56 846,38 € HT / 68 215,66 € TTC.

La demande de subvention au Conseil Départemental porte sur ce montant des travaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux de goudronnage Chemin des Canéoux, Chemin de Sainte-Hélène, Rue des Remparts et Place des Aires.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental, la plus élevée possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021, compte 2151 réseaux de voirie.

Département du Var (80% du HT)	45 477,10 €
Autofinancement communal (20% du HT)	11 369,28 €
TVA	11 369,28 €
TOTAL TTC	68 215,66 €
TOTAL HT	56 846,38 €

Délibération n°10/2021

3. Convention de mise à disposition de services entre la commune de Claviers et Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelles Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Dracénie Provence Verdon agglomération exerce les compétences « eau potable » et « assainissement » sur l'ensemble des communes membres.

Il est proposé que la commune de Claviers signe avec DPVa une convention de mise à disposition de services concernant le personnel exerçant des missions à temps non complet pour les compétences « eau potable et assainissement ».

La commune mettra à disposition des agents communaux à temps non complet, pour y exercer des missions auprès de la direction de l'eau et de l'assainissement. Ces missions relèvent de services techniques, d'administration générale, et de comptabilité.

Le remboursement des charges de personnel mis à disposition s'effectuera sur la base d'un coût unitaire journalier. Ce montant est définit en fonction d'un coût horaire lié à la mission exercée par l'agent mis à disposition.

La convention de mise à disposition est prévue pour durer au plus tard jusqu'au 31/12/2021, chaque commune devant délibérer antérieurement à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise à disposition des agents communaux.

Délibération n°11/2021

4. Adoption d'un Fonds de Concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux d'extension de l'éclairage public réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de prévoir la mise en place d'un Fonds de Concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 13 855,00€ afin de financer 75% de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisés à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune.

Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) sera financé sur le budget de la commune.

Délibération n°12/2021

5. Convention avec le Centre de Gestion du Var - examens psychotechniques

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe

Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Monsieur le Maire ou président indique que pour continuer de bénéficier de cette mesure il convient de signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

Délibération n°13/2021

6. Mutuelle Santé - Partenariat avec la société AXA

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour une durée de douze mois, la société AXA à présenter son offre sur la commune et de mettre un local à sa disposition de façon ponctuelle, tout autre professionnel de complémentaire santé qui en ferait la demande bénéficiant des mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la société AXA à présenter son offre sur la commune.
- AUTORISE la mise à disposition d'un local de façon ponctuelle
- DIT que le partenariat ainsi approuvé prendra effet ce jour pour une durée de douze mois
- DIT que les mêmes conditions seront accordées à tout autre professionnel qui en ferait la demande.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°55/2019 du 2 décembre 2019 du même objet.

Délibération n°14/2021

7. Demande de subvention au Conseil Départemental – année 2021 – Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Travaux de mise en accessibilité des WC publics.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de mise en accessibilité des WC publics dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour l'année 2021 pour un montant de 24 800,00 € HT.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental du Var la plus élevée possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

- S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité.

  Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021.

Département du Var – (33,63% du HT)	8 340,00 €
Etat – DETR – (46,37% du HT)	11 500,00 €
Autofinancement communal (20% du HT)	4 960,00 €
TVA (20,00% du HT)	*4 960,00 €*
TOTAL TTC	*29 760,00 €*
TOTAL HT	*24 800,00 €*

Délibération n°15/2021

8. <u>Questions diverses.</u>

- Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place l'opération Tranquillité-Vacances qui permettrait aux habitants de Claviers, par déclaration en Mairie d'une absence prolongée, de bénéficier d'une surveillance de leur domicile par le service communal de Police Rurale.
  Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.
- Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'attribution d'emplacement de la part d'une pizzeria-sandwicherie de Vidauban et propose d'accéder à cette demande au lieu et aux horaires habituels du marché hebdomadaire du samedi matin.
  Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.
- Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un bail commercial a été signé le 15 février 2021 avec Mme Baron et Mme Leibel, infirmières libérales, concernant le local communal sis 6 rue Jean Cabasson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Claviers, le 26 février 2021.

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES